

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2021

Conformément à l'exigence de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les salaires et allocations du maire et des conseillers selon le règlement 2018-430

Titre	Salaire	Allocation	Salaire annuel
Maire	683.41\$/mois	341.71\$/mois	12 304.44\$
Conseillers(e) séance du conseil	85.41\$/mois	42.71\$/mois	1537.34 \$
Conseillers(e) comités	68.33\$/présence	34.17\$/présence	Variable
Journée budget	136.67\$/journée	68.33\$/journée	205.00 \$/journée

Voici les montant versés par la MRC du Val-Saint-François, pour l'année 2021 et ce, pour la présence du maire, aux réunions, conseils d'administration et autres comités;

Titre	Salaire	Allocation	Salaire annuel
Maire	5570.54\$	2785.59\$	8356.13\$

Le rapport est publié sur notre site internet : www.steannedelarochel.qc.ca